

Eglises réformées Berne – Jura - Soleure

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du Synode d'Arrondissement

Samedi 25 mai 2024 à 08.30 h.

Paroisse réformée de Saint-Imier, Saint-Imier

<i>Président sortant :</i>	<i>M. Pierre-André Lautenschlager, Prêles</i>
<i>Président :</i>	<i>M. Raphaël Schär, Evilard</i>
<i>Vice-présidente du jour :</i>	<i>Mme Françoise Zwahlen-Gerber, St-Imier</i>
<i>Secrétaire sortante :</i>	<i>Mme Véronique Grosjean, Vauffelin</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Jessica Beuchat, Saignelégier</i>
<i>Scrutateur/trice :</i>	<i>Mme Dominique Bocks, Bassecourt</i> <i>M. Nicolas Wüthrich, Sonvilier</i>

Ordre du jour :

Synode d'Arrondissement

1. Ouverture du Synode par la présidente de la paroisse de Saint-Imier
 - *Chant et prière - salutations*
 2. Nomination des scrutateurs - scrutatrices
 3. Election du bureau du Synode de la Législature 2024-2028
 - *Présidence – Vice-présidence - Secrétaire*
 4. Entrée en fonction du nouveau Bureau du Synode
 5. Procès-verbal du Synode d'Arrondissement du 11 novembre 2023
 6. Rapport Arrondissement 2023
 - *Discussion et acceptation*
 7. Comptes CSJ 2023
 - *Présentation des comptes*
 - *Rapport de la commission des Finances*
 - *Discussion et acceptation*
 8. Rapport intermédiaire du groupe de Travail « Finances » du CSJ
 9. Election des membres de l'organe de vérification des comptes CSJ et FJEFE pour la Législature 2024-2028
 10. Elections complémentaires au CSJ
 11. Cible Terre Nouvelle 2025
 - *Discussion et acceptation*
 12. Interventions parlementaires
 13. Communications
-

1. Ouverture du Synode par la présidente de la paroisse de St-Imier

Selon l'art. 3 du règlement interne du Synode stipule que lorsqu'il y a renouvellement intégral pour le début d'une nouvelle législature, il appartient au président ou à la présidente du Conseil de paroisse du lieu où se tient le Synode d'ouvrir celui-ci et de le présider jusqu'à l'élection du président ou de la présidente du Synode.

A cet effet et en qualité de présidente du Conseil de la paroisse de Saint-Imier, **Mme Françoise Zwahlen-Gerber** souhaite une cordiale bienvenue aux invités, aux nombreux délégués, aux députés du Synode Refbejuso aux membres du CSJ, à Mesdames et Messieurs les pasteur.e.s, aux membres et à la direction du CSP Berne-Jura, aux membres de l'Association du Centre de Sornetan en liquidation.

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au Synode :

Mesdames :

Carole Perez, pasteure à Delémont

Evi Allemann, conseillère d'Etat

Liliane Gujer, pasteure de Grandval

Sylviane Messerli, Mémoires d'Ici

Sylviane Zulauf Catalfamo, présidente du service Migrations

Jasmine Bachrim, déléguée de Grandval

Florence Ramoni, animatrice AOPH

Marianne Garcia, déléguée de Haute-Birse

Janique Perrin, responsable de la formation Refbejuso

Marie-Laure Krafft, pasteure régionale

Valérie Gafa, pasteure de Rondchâtel

Françoise Surdez, Pasteure Par8

Monique Von Mühlennen, déléguée de Moutier

Messieurs :

David Leutwyler, délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses

Quentin Jeanneret, pasteur de Moutier

René Koelliker, président Mémoires d'Ici
Stéphane Rouèche, pasteur de Diesse
Laurent Juillerat, délégué des Franches-Montagnes

Thierry Dominicé, pasteur de Haute-Birse

Macaire Gallopin, pasteur de St-Imier

Mario Gfeller, fraction jurassienne

Jean Lesort Louck Talom, pasteur de Sornetan

La parole est donnée à **M. Coentin Jeanneret, maire de Saint-Imier.**

- **M. Jeanneret** indique qu'en sa qualité de député maire de Saint-Imier, c'est avec un réel plaisir qu'il accueille cette session synodale dans sa commune. Il transmet les salutations du conseil municipal qui s'associe à lui pour souhaiter à chacune et à chacun un bon Synode, de fructueuses délibérations et une bonne journée. L'histoire de Saint-Imier débute vers l'an 600 avec l'arrivée d'Imier, un ermite défricheur venu d'Ajoie. Sur son tombeau s'élève une église et un hameau, la cella Sancti Imerrii, mentionnée en 884. Depuis lors Saint-Imier est toujours mentionnée comme « Terre d'énergies ». Tout d'abord, il a fallu défricher ce vallon afin d'y dresser un oratoire, c'est aussi l'énergie de l'industrie horlogère, son savoir-faire microtechnique. La population imérienne révélera également son potentiel créatif, une énergie pour le renouvellement. Cette énergie ouvrière débouchera sur l'acte de naissance de la première Internationale antiautoritaire, dite aussi anarchiste, il relève que la population est fière de son histoire mais ce n'est pas pour autant que cela fasse de toutes et tous des anarchistes ! La plus grande centrale éolienne du pays se trouve à Mont-Soleil et Mont-Crosin et ce qui a été jusqu'il n'y a pas longtemps la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe. Saint-Imier et la spiritualité sont intimement liées de par son fondateur Imier, ermite défricheur. Il mentionne la collégiale du 11^{ème} siècle qui a probablement accueilli les restes d'Imier. Sous l'influence de la ville de Bienne, Saint-Imier adopte la Réforme en 1530. La collégiale appartient à la paroisse de

Saint-Imier mais le haut du clocher, l'horloge, appartient à la municipalité de Saint-Imier. Il relève les tensions qui sont survenues entre la commune et l'entreprise Longines à l'époque car le clocher de la collégiale n'indiquait pas la même heure que Longines. Il réitère les remerciements de la commune d'avoir choisi Saint-Imier pour y tenir cette session synodale et invite chacune et chacun à y revenir pour visiter la contrée

2. Nomination des scrutatrices/scrutateurs

Une scrutatrice et un scrutateur sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le Synode que pour les assemblées de l'Association du Centre de Sornetan en liquidation et du CSP Berne-Jura.

Il s'agit de :

Mme Dominique Bocks, Bassecourt
M. Nicolas Wüthrich, Sonvilier

44 délégué.e.s participent à ce Synode, le quorum de 38 est atteint et la majorité absolue est de 23 voix.

3. Election du bureau du Synode pour la Législature 2024-2028

Présidence – Vice-présidence- Secrétaire

Mme Françoise Zwahlen-Gerber rappelle que l'article 49 al 2 du Règlement interne du Synode de l'arrondissement ecclésiastique du Jura stipule que « *Sauf pour les élections au CSJ, le Synode peut déroger à la règle du bulletin secret s'il n'y a pas davantage de candidats éligibles que de poste à pourvoir et pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition.* » ce qui est le cas aujourd'hui.

Pour la législature 2024-2028 le CSJ fait les propositions suivantes :

Présidence :

M. Raphaël Schaer, paroisse de Bienne

M. Pierre-André Lautenschlager présente M. Schaer. Il est né à Miécourt petit village de la Baroche, il a fait ses études en Ajoie jusqu'au gymnase. Il a suivi ensuite des études de droit à l'Université de Berne. Il a 58 ans, est marié et père de deux enfants adultes, Diane médecin et Adrien étudiant en informatique au polytechnicum à Zürich. Il est domicilié à Evilard et est patron d'une étude d'avocats. Son engagement au sein de l'Eglise est une tradition familiale, son père a été directeur du chœur alémanique de la paroisse de Porrentruy et sa mère a été membre du bureau du CSJ. M. Schaer a été membre du Conseil de l'Eglise jurassienne et en a assumé la présidence. A la naissance de ses enfants, il a rejoint le Conseil de paroisse de la paroisse réformée française de Bienne et celui de la paroisse générale de Bienne et a intégré différentes commissions. Actuellement il assume la fonction de délégué au sein de notre Synode ainsi qu'à celui de Refbejus. Il est en outre membre de la commission des finances de ces deux Synodes. Durant ses loisirs il revitalise avec son épouse une ferme située sur les hauts de Soulce en s'adonnant à la permaculture et à l'apiculture. Côté sports, il pratique le VTT, la randonnée, il a abandonné le golf par manque de temps. Il lit beaucoup et de tout et s'intéresse au monde de la culture sous toutes ses formes. Il ne fait pas de politique de manière active.

M. Raphaël Schaer est prié de se récuser et à cet effet il quitte la salle.

Aucune autre proposition n'est faite et c'est à main levée et à l'unanimité que M. Raphaël Schaer est élu.

Vice-présidence

Le CSJ n'a pas de candidature à proposer aujourd'hui, l'assemblée n'a pas de proposition non plus. Conformément au règlement interne du Synode de notre arrondissement, le CSJ propose au

Synode de nommer Mme Françoise Zwahlen-Gerber afin de compléter le Bureau pour cette session synodale.

Aucune objection n'est émise et Mme Zwahlen-Gerber fonctionnera en qualité de vice-présidente.

Secrétaire :

Mme Jessica Beuchat âgée de 39 ans, est domiciliée à Saignelégier. Mère de quatre enfants. Elle a grandi à Plagne et a fait ses études à Bienne où elle a obtenu son diplôme d'employée de commerce puis sa maturité professionnelle commerciale. Elle a suivi un apprentissage et obtenu un CFC de libraire. Depuis huit ans, elle occupe la fonction de secrétaire-trésorière de la paroisse réformée des Franches-Montagnes. Depuis l'année dernière, elle a repris le secrétariat et la gestion financière d'Inter'Est. Mme Beuchat tient les procès-verbaux des assemblées de la paroisse réformée des Franches-Montagnes. Elle assume le mandat de déléguée à l'Assemblée de l'église du Canton du Jura. Cette année et pour la législature 2024-2028, elle a été nommée en qualité de membre de la commission des finances de l'Eglise réformée du Canton du Jura.

Mme Jessica Beuchat est priée de se récuser et à cet effet elle quitte la salle.

Aucune autre proposition n'est faite et c'est à main levée et à l'unanimité que Mme Jessica Beuchat est élue.

L'assemblée applaudit les nouveaux élus.

Le bureau du synode étant désigné, à partir de ce moment son déroulement peut être confié au président élu M. Raphaël Schaer.

La parole est donnée à Mme Marie-Louise Hoyer qui invite à la prière et ensuite à chanter le cantique 45/04 « Viens habiter dans notre âme ».

4. Entrée en fonction du nouveau Bureau du Synode

Le nouveau bureau du Synode entre en fonction.

Le président, M. Raphaël Schär, débute son mandat par la projection d'une interview du réalisateur Claude Lelouch. Après une période difficile, la vie devient beaucoup plus facile.

M. Raphaël Schär enchaîne sur le fait que nous vivons une période tumultueuse, nous avons besoin de repères. Notre foi nous y aide. Notre Synode est un lieu où nous pouvons la vivre et la faire vivre. Il est le ciment qui lie les paroisses de l'arrondissement entre elles. Il se doit d'être à la fois visionnaire et pionnier mais aussi garder une certaine stabilité pour respecter les traditions.

Nous devons oser débattre de manière contradictoire puis poser une décision. Le Synode doit être vivant! Le président termine en disant qu'il souhaite une législature animée et riche en débats se déroulant dans le respect.

Le président passe la parole à M. Pierre Amman pour prendre congé des personnes suivantes qui quittent leur fonction au sein de notre Eglise :

M. Pierre-André Lautenschlager

Président sortant du Synode

Durant ces 2 dernières législatures, il a présidé le Synode de l'arrondissement mais aussi l'Assemblée générale du CSP et celle de liquidation du centre de Sornetan avec compétence et abnégation.

Présider nos assemblées n'est pas chose aisée. Il ne faut rien oublier, ni personne. S'assurer que les choses se déroulent dans le bon ordre et il faut mettre le holà quand c'est nécessaire. Mais aussi remercier inlassablement les uns et

l'autres d'être présent et de leur travail ce qu'il n'a jamais oublié de faire.

Ces dernières années ont également été très particulière, notamment à cause de la pandémie COVID mais aussi au processus de fermeture et de la mise en vente du centre de Sornetan. Il a su imposer un style de présidence.

M. Pierre Ammann rappelle également les autres engagements de M. Pierre-André Lautenschlager au sein de notre Eglise, au sein des unions chrétienne de jeune gens, que nous appelions également cadet, 40 ans dont 26 au camp de Vaumarcus, à la fondation visage protestant et bien sûr, au sein de sa paroisse avec son implication dans le projet de fusion des paroisses de Diesse et Nods actuellement en cours.

Nous lui disons M E R C I, merci, merci, merci !

M. Silvano Keller prend la parole au nom du CSJ pour également le remercier pour son investissement. Il n'a pas préparé de discours mais lui remet un présent ainsi qu'une carte de remerciements qu'il pourra lire tranquillement chez lui.

M. Pierre-André Lautenschlager remercie et souhaite ses meilleurs vœux au nouveau président.

Pour la suite des prises de congé, M. Raphaël Schär donne la parole à M. Silvano Keller pour les prises de congé de **Mmes Marie-Louise Hoyer, Daphné Reymond, Dominique Bocks et Véronique Grosjean.**

À la demande de M. Silvano Keller, les 4 personnes viennent devant l'Assemblée. Il leur remet également un présent ainsi qu'une carte de remerciements à lire tranquillement chez elles, ceci pour ne pas prolonger les débats.

Mme Véronique Grosjean, secrétaire sortante, remercie le CSJ pour le cadeau et souhaite plein succès à sa remplaçante, Mme Jessica Beuchat.

Après les prises de congé, M. Silvano Keller souhaite la bienvenue à **Mme Michèle Morier-Genoud** qui assiste à son 1^{er} Synode en tant que membre de la nouvelle équipe du CSJ.

Après ces remerciements, M. Raphaël Schär indique que nous allons commencer le Synode. L'assemblée doit accepter formellement l'ordre du jour du Synode d'aujourd'hui.

Cependant, toute l'assemblée a reçu une modification d'ordre du jour à celui reçu initialement car la commission des finances, respectivement l'élection des membres de la commission des finances a été oubliée. Ce point a été rajouté au point 9.

Vote

À la question : *acceptez-vous l'ordre jour d'aujourd'hui, respectivement, la modification rajoutée ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

5. Procès-verbal du Synode d'Arrondissement du 11 novembre 2023

M. Raphael Schär indique que comme d'habitude, il ne sera pas lu, chacun l'a reçu avec sa convocation. Il ouvre la discussion si quelqu'un souhaite demander une précision ou une modification.

L'assemblée ne demande pas de discussion. On passe au vote.

Vote

À la question : *acceptez-vous le Procès-Verbal du Synode d'arrondissement du 11 novembre 2023 ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : zéro
Avis contraire : zéro

6. Rapport Arrondissement 2023 Discussion et acceptation

Le rapport a été envoyé avec la convocation aux délégués du Synode.

M. Raphaël Schär donne la parole à M. Silvano Keller pour le commenter.

M. Silvano Keller n'a rien de particulier à rajouter. Chaque conseiller a fait un rapport dans son domaine. Ils se mettent à disposition pour répondre aux questions.

M. Raphael Schär remercie le président et ouvre la discussion par chapitre du rapport.

Présidence

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

Œcuménisme, Terre Nouvelle, migration

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

Diaconie

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

Catéchèse jeunesse

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

Paroisse formation

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

Théologie

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

Services centraux

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

Administration générale

Pas de rajouts du CSJ, pas de questions dans la salle.

M. Raphaël Schär émet un commentaire. Pour la prochaine fois, il prie les membres du CSJ de dire quelques mots de leur département pour rendre le débat plus vivant malgré le rapport très complet et sa grande qualité.

Le président clôt les débats.

Vote

À la question : *acceptez-vous le rapport d'arrondissement 2023 ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Le président remercie les membres du Synode pour le suivi de leurs activités dans les différents départements.

7. Comptes CSJ 2023

Présentation des comptes

Rapport de la commission des Finances

Discussion et acceptation

M. Raphael Schär donne la parole à M. Silvano Keller pour la présentation générale des comptes.

La bonne nouvelle est que les comptes 2023 se clôturent par un déficit moins important que prévu.

Le budget 2023 se soldait par un déficit de Fr. 85'419.00. Grâce à plusieurs mesures d'économies mise en place, l'excédent de charges se monte à Fr. 29'185.39.

Dans les documents reçus avec la convocation, un document explique sur quels postes se situent les gains.

Les questions peuvent être posées au président du CSJ ou à Mme Tatiana Vuilleumier qui a établi les comptes.

Les comptes 2023 ont été validés par les vérificateurs des comptes.

M. Raphael Schär donne la parole à la commission des Finances, par son président, M. Nicolas Marti.

Avant de parler des comptes 2023, M. Nicolas Marti dresse une rapide historique des travaux de la commission.

Pour rappel, notamment pour les nouveaux délégué(e)s, la commission a été réactivée lors du Synode du printemps 2023, du 10 juin à Delémont. Le règlement d'organisation du Synode a toujours prévu l'existence d'une telle commission, mais elle avait disparue de manière tacite il y a quelques années. La commission était composée, jusqu'au 1^{er} mai 2024 de M. Raphaël Schär au secrétariat, de Mme Michèle Morier-Genoud, de M. Jean-Louis Walther, de Mme Françoise Zwahlen-Gerber comme membres et de M. Nicolas Marti à la présidence.

La commission s'est retrouvée à 2 reprises, en novembre 2023 et en février 2024. La piste d'une éventuelle collaboration avec le CSP pour CREDOC a été explorée et transmise au CSJ étant donné que les frais de location du CIP pèsent relativement lourds dans les charges, Fr. 74'000.00, et que le CSP héberge depuis peu certains ouvrages de l'OPF.

M. Nicolas Marti a participé le 16 avril dernier à la vérification des comptes. Il peut témoigner de la rigueur des 2 vérificateurs des comptes, Mme Valérie Matter et M. Jacques Tanner ainsi que la très bonne tenue de la comptabilité de l'administratrice du CSJ, Mme Tatiana Vuilleumier.

Les comptes 2023 présentent un excédent de charges de Fr. 29'185.39.

Pour rappel, le budget 2023 était déficitaire au Synode d'automne 2022 à Cortébert.

L'excédent de charges est cependant moins élevé que budgété pour les raisons indiquées dans le document annexé avec les comptes. Il est par ailleurs nettement inférieur aux Fr. 200'000.00 qui étaient la règle il y a encore 2 ans.

La commission des Finances ne note pas de diminution de charges du CSJ par rapport à 2022. En revanche, les charges de personnel et de fonctionnement ont été plus basses qu'attendues.

La commission des Finances observe que le déficit structurel est toujours bien présent. Le CSJ n'a pas encore des finances saines, mais tout le monde en est bien conscient.

Les vérificateurs recommandent de ne plus mettre de petits revenus dans les charges, mais de créer de nouveaux comptes. À des fins de transparence, la commission des Finances soutient cette proposition.

Pour terminer, la commission des Finances constate des variations dans les liquidités, Fr. 29'731.00 au lieu de Fr. 79'622.00 en 2022, en raison du versement des salaires en décembre. Les entrées et les sorties ne sont pas synchrones. Cela augmente le risque d'être en manque de liquidités et de ne pas pouvoir verser les salaires dans les temps.

M. Nicolas Marti indique que la commission des Finances prévoit favorablement les comptes 2023 tels qu'ils ont été présentés.

M. Raphael Schär remercie M. Nicolas Marti et donne la parole à l'assemblée.

Mme Evelyne Hiltbrand : Dans les charges du CSJ, poste 366004 Crédit libre, un montant de Fr. 10'000.00 a été budgété. Quand est-il ?

Il s'agit de la participation aux prestations d'Emilia Catalfamo code 366005 qui n'a finalement pas été budgété sous ce code-là. Et des frais de formation de Mme Tatiana Vuilleumier qui a suivi une formation de gestionnaire en ressources humaines afin d'avoir des connaissances juridiques dans le domaine.

Mme Evelyn Hiltbrand est satisfaite de la réponse.

M. Jean-Luc Dubigny : Concernant le compte CREDOC 366006. À quoi correspondent les charges ?

Mme Tatiana Vuilleumier prend la parole pour répondre. Il en sera aussi question au point 8 du présent ordre du jour.

Dans ce poste, nous trouvons, la location du CIP, la location du programme RERO, le salaire de la bibliothécaire et les frais de la commission CREDOC. Mme Tatiana Vuilleumier précise que le salaire de la bibliothécaire n'est pas budgété dans le compte salaire car il est payé par le CIP qui le refacture au CSJ. M. Jean-Luc Dubigny est satisfait de la réponse.

Mme Sarah Nicolet : la gestion des adresses du journal Réformés est très onéreuse.

Mme Tatiana Vuilleumier : le CSJ a un abonnement avec l'entreprise eCrome. C'est un outil de travail très efficace, le coût de l'abonnement représente la somme de Fr. 938.00 par mois ! C'est un gros travail de gérer les adresses. Cela représente 16'000 adresses par mois. Les paroisses ne sont pas liées par le programme, tous les mois elles envoient les mutations à Mme Tatiana Vuilleumier. Le CSJ a cherché une solution moins onéreuse, avec par exemple, un fichier Excel. Mais c'est très compliqué.

Mme Sarah Nicolet est satisfaite de la réponse.

M. Raphael Schär invite le CSJ à présenter pour le prochain Synode une solution moins chère pour la gestion des adresses du journal Réformés.

M. Silvano Keller ajoute qu'actuellement, le journal Réformés est en pleine mutation, donc les choses risquent de bouger.

N'ayant plus de questions, le président clôt les débats.

Vote

À la question : *Acceptez-vous les comptes 2023 ainsi présentés ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Le président remercie l'administratrices des finances, le président de la commission des Finances et les vérificateurs des comptes pour leur travail.

8. Rapport intermédiaire du groupe de Travail « Finances » du CSJ

Pour ce point, nous ne devons pas prendre de décision. Il s'agit d'une information.

M. Raphael Schär donne la parole à M. Silvano Keller.

Dans le but de trouver des économies, un groupe de travail Finances a été formé. Entretemps, la commission des Finances a été nommée et réactivée.

Le CSJ a décidé de conserver le groupe de travail. Il a établi un questionnaire qui a été envoyé dans les paroisses. L'analyse de ses réponses est en cours et d'ici fin juin, des possibilités d'amélioration seront discutées dans les différents dicastères.

M. Silvano Keller propose de continuer cette réflexion en Synode extraordinaire ou en journée de réflexion. Il y a 3 gros chantiers : CREODC, les Médias et la jeunesse avec connexion3d. Ces

3 domaines sont appelés à réfléchir à leur avenir.

Le rapport intermédiaire du questionnaire est en cours, c'est un travail énorme. Mais il sera un précieux outil de travail. Le bureau du Synode va réfléchir à une formule pour pouvoir continuer cette réflexion et continuer le travail. M. Raphaël Schär remercie les intervenants pour leur futur rapport intermédiaire.

9. Election des membres de la commission des Finances pour la Législature 2024-2028

Pour des questions pratiques, M. Raphaël Schär et Mme Françoise Zwahlen-Gerber, qui font partie de la commission des Finances, restent sur la tribune.

Vote

À la question : *Êtes-vous d'accord que le bureau du Synode fonctionne, même si 2 de ses représentants sont candidats à la commission des Finances ?*

Résultats :

Acceptation : 43

Abstention : 1

Avis contraire : aucun

M. Nicolas Marti indique que la commission est composée de 5 personnes. Mme Michèle Morier-Genoud étant élue au CSJ, la commission fonctionne à 4. La commission recherche un(e) membre.

Le profil recherché

Au niveau du territoire, les membres sont bien répartis : M. Raphaël Schär pour la région biennoise, Mme Françoise Zwahlen-Gerber, pour St-Imier et l'Erguël, M. Jean-Louis Walther, pour le Jura et M. Nicolas Marti pour le Par8.

Au niveau de l'âge, peu importe.

Au niveau du genre, il y a 3 hommes et 1 femme. Afin de respecter la parité, la commission rechercherait plutôt une femme.

Pas de pasteur représenté.

La votation à bulletin secret peut être évitée s'il y a le même nombre de candidats que de poste à repourvoir. Les élections se feront à main levée en bloc pour les 4 personnes puisqu'il n'y a pas de candidats supplémentaires.

Vote

À la question : *acceptez-vous d'élire à la commission des finances pour la législature 2024-2028, M. Raphaël Schär, Mme Françoise Zwahlen-Gerber, M. Jean-Louis Walther et M. Nicolas Marti ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

10. Election de l'organe de vérification des comptes CSJ et FJEFE pour la législature 2024-2028

Pour la commission de vérifications des comptes, nous devons élire 2 vérificateurs et 1 suppléant.

Sont proposés : M. Jacques Tanner de St-Imier et M. Vincent Tanner de Tramelan. Nous précisons qu'il n'y a pas de lien de parenté entre eux.

Pour la suppléance, est proposé M. Blaise Houriet de Saint-Imier.

Vote

À la question : *acceptez-vous d'élire à l'organe de vérification des comptes CSJ et FJEFE pour la législature 2024-2028, MM. Jacques Tanner, Vincent Tanner et Blaise Houriet ?*

Résultats :

Acceptation : unanimité

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Le président les remercie d'avoir accepté cette fonction et leur souhaite plein succès.

11. Elections complémentaires au CSJ

M. Raphael Schär donne la parole à M. Silvano Keller :

Le CSJ doit trouver 2 membres.

Il faut un(e) représentant(e) du Jura pour remplacer Mme Daphné Reymond et un membre de la paroisse allemande pour remplacer Mme Marie-Louise Hoyer.

M. Silvano Keller précise qu'un paroissien lambda convient tout à fait. Il ne faut pas qu'il soit forcément ministre.

M. Silvano Keller lance un appel au Jura. Il n'y a pas de candidature spontanée dans la salle.

Le président clôt ce point. M. Silvano Keller est disponible pendant la pause pour discuter avec les personnes intéressées.

12. Cible Terre Nouvelle 2025
Discussion et acceptation

Le président donne la parole à M. Daniel Chèvre.

Le calcul de la Cible dépend du nombre de paroissiens et des impôts paroissiaux.

Sur le tableau, nous voyons que le nombre de paroissiens diminue un peu mais que les impôts restent stables. Nous comptons Fr. 5.00 par paroissiens. La

somme obtenue est multipliée par 0.0145 et nous obtenons le montant de la Cible.

Le résultat pour 2022 est de Fr. 301'289.02 et pour 2023 de Fr. 271'464.67.

M. Daniel Chèvre relève qu'il y a eu de bons résultats avec la campagne de DM avec le miel de Cuba. En 2022, l'EPER a fait plusieurs appels d'urgence en lien avec la guerre en Ukraine qui ont reçu une réponse positive.

Les collectes du jeûne fédéral, de Noël et du dimanche des réfugiés ont transité par BEJUSO. Avec ces chiffres, l'arrondissement a récolté Fr. 526'404.41. M. Daniel Chèvre remercie vivement les paroisses d'avoir réuni plus de Fr. 500'000.00 dans l'arrondissement pour les autres.

M. Raphael Schär remarque qu'il serait bien de présenter une échelle de comparaison. À retenir pour l'année prochaine.

Vote

À la question : *Acceptez-vous de maintenir la Cible à Fr. 700'000.00 pour 2025 ?*

Résultats :**Acceptation : unanimité**

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Merci à M. Daniel Chèvre de soutenir les prochaines actions.

13. Interventions parlementaires

Une Interpellation a été déposée et signée en bonne et due forme par les délégués de la paroisse de Bienne. M. Raphaël Schär indique que le texte sera distribué aux délégués. Ensuite, ce dernier donnera la parole à la personne qui représente les interpellant, à savoir, M. Carmelo Catalfamo, pour présenter l'interpellation,

respectivement les questions. Puis il donnera la parole à M. Silvano Keller, pour répondre et in fine, il y aura lieu de décider ou non si on ouvre un débat sur le thème qui est soulevé par l'interpellation.

Après distribution des textes, M. Raphaël Schär donne la parole à M. Carmelo Catalfamo qui donne lecture de l'interpellation qui concerne le licenciement d'une collaboratrice du secteur Médias.

Une fois le texte et les questions lues, le président donne la parole à M. Silvano Keller pour répondre.

M. Silvano Keller remercie M. Carmelo Catalfamo pour son interpellation reçue hier en fin de matinée et qui comporte 3 thèmes et 21 questions.

A – Dans le domaine de la gestion du personnel :

Le CSJ peut-il confirmer le licenciement d'une collaboratrice ? M. Silvano Keller confirme le licenciement d'une collaboratrice. Il ajoute également que le CSJ a la compétence d'engager et de licencier du personnel comme chacune des 25 paroisses de l'arrondissement. De plus, le CSJ ne va pas demander des explications dans chaque paroisse en cas de licenciement. C'est pourquoi, M. Silvano Keller indique qu'il ne répondra pas à certaines questions, qui ne regardent que la personne qui a été licenciée.

Donc oui, le CSJ a licencié une collaboratrice. Son nom n'est pas mentionné dans l'interpellation. M. Silvano Keller indique qu'il s'agit de Mme Khadija Froidevaux.

Quels sont les motifs invoqués ? Mme Khadija Froidevaux a été engagée à 30% comme journaliste dès le 1^{er} juillet 2022, suite à la suppression de TelEglise où elle était présentatrice. Le CSJ avait décidé de ne pas laisser tomber Mme Khadija Froidevaux et de l'engager au sein de l'arrondissement car la suppression de TelEglise avait été faite de façon abrupte.

Le CSJ avait cependant précisé que d'ici 2 ans, le secteur Médias allait être en restructuration et que le CSJ devait voir si au niveau structurel, il pouvait conserver ce poste. Les motifs invoqués sont donc la restructuration du secteur Médias. L'analyse des postes Médias montre qu'il y a un poste de trop. Les collaborateurs et collaboratrices du secteur Médias sont : M. Nicolas Meyer, journaliste. M. Bastien Bösiger, caméraman, Mme Nathalie Ogi, journaliste, M. Adrien Bordone, preneur de son et Mme Nicole Hager, également journaliste.

Qui a pris formellement la décision ?

M. Silvano Keller indique que la décision a été prise par le CSJ dans son ensemble en date du 21 février 2024.

Quelle a été la procédure appliquée pour cette rupture des relations de travail (entretiens, avertissement, etc...) ? La Commission des Médias a-t-elle été consultée ? Comment cette décision a-t-elle été communiquée ?

La commission des Médias n'a pas pu être consultée car elle n'existait plus à ce moment-là. Suite à la démission de M. Cédric Némitz qui était président, il n'y avait plus de président et il restait une personne, comme membre unique, à savoir Mme Laure Devaux Allison.

Mme Laure Devaux Allison ajoute qu'il restait aussi M. Matthias Froidevaux à ce moment-là. M. Silvano Keller prend note, mais 2 personnes ne suffisent tout de même pas pour prendre des décisions. Il faut être 3 personnes.

M. Silvano Keller précise que lors de la séance de mercredi passé du CSJ, 3 personnes ont pu être nommées. Il s'agit de Mme Laure Devaux Allison à la présidence, M. Hugues Houmard et Mme Aurore Boillat comme membres. Désormais la commission Médias est complète et peut prendre des décisions.

Quel est le statut des collaborateurs.trices de l'Arrondissement (public ou privé) ? Quelles sont les règles appliquées par

le CSJ dans la gestion de son personnel ?

Le statut des collaborateurs.trices de l'Arrondissement relève du droit privé. Les règles appliquées dans la gestion du personnel relèvent du Code des obligations. Le licenciement a été fait conformément au Code des obligations et dans la légalité.

Combien de licenciements ont été prononcés par le CSJ dans les 5 dernières années ? Quels en auraient été les motifs ? D'autres licenciements sont-ils prévus ?

Il n'y a eu aucun licenciement ces 5 dernières années. À priori, il n'y a pas d'autres licenciements de prévus.

B – Dans le domaine des Médias :

Comment le CSJ suit-il l'évolution du domaine des médias ? Comment est-il impliqué dans les projets actuels dans ce secteur, au niveau de l'arrondissement, des églises refBEJUSO et la Suisse romande (CER, journal Réformés, RTS-religion) ?

Avec RTS-religion, le CSJ n'a pas de relation particulière. Par contre pour le Réformés, nous avons un représentant qui se rend à l'Assemblée générale, il s'agit de M. Olivier Jordi.

Au niveau du CER, M. Silvano Keller fait partie des 4 délégués qui se rendent aux 4 Synodes du CER par année. M. Silvano Keller explique le fonctionnement : une fois reçu l'ordre du jour, les délégués de l'arrondissement refBEJUSO se réunissent à Berne sous la houlette de M. Philippe Kneubühler. Les délégués discutent des points et se mettent d'accord sur les réponses à donner. Lors de l'Assemblée à Lausanne, les délégués refBEJUSO fournissent une réponse unique à l'Assemblée.

Comment la commission Médias est-elle impliquée dans les options prises par le CSJ, tant au niveau local que de la Suisse romande ?

En principe, il y a une transparence. Notre représentant à la CER est M. Philippe

Paroz. Il transmet les informations qu'il reçoit au CSJ. M. Olivier Jordi, responsable des services centraux au CSJ, va transmettre les informations reçues à la commission Médias.

Dans les récentes options prises par le CSJ, les paroisses partenaires, notamment la paroisse de Bienne, fort contributeur, ont-elles été sondées ou informées ?

Non, les paroisses n'ont pas été sondées ni informées. Pas même la paroisse de Bienne, bien qu'elle soit fort contributeur. M. Silvano Keller fait une petite parenthèse et souligne que dans l'arrondissement, on parle de solidarité et de fraternité entre les paroisses et ce n'est pas parce qu'une paroisse est meilleur contribuable qu'une autre qu'elle a plus de voix.

Quelles sont les conséquences du licenciement prononcé en mars sur l'avenir des projets Médias en cours ?

Avant le 1^{er} juillet 2022, l'équipe des 5 personnes susmentionnées était déjà en place. On peut donc imaginer que Mme Khadija Froidevaux, n'étant plus là, les 5 personnes en place peuvent faire le même travail.

C – Dans le domaine des réflexions financières :

Afin de conduire ses réflexions pour répondre au mandat du Synode, quelle est la stratégie et la méthode choisie par le CSJ ?

M. Silvano Keller renvoie les délégués au point 8 à l'ordre du jour où il est question du futur Synode de réflexion où la commission Médias, entre autres, sera appelée à réfléchir à son avenir.

La commission des Finances a-t-elle été consultée avant la prise de décision ?

Non, elle n'a pas été consulté car cela ne fait pas parti de son cahier des charges.

Les décisions de modification au niveau des ressources humaines sont-elles

concertées avec les équipes professionnelles concernées ?

Généralement, oui.

Les modifications d'utilisation des ressources financières en cours d'exercice, sont-elles concertées avec les paroisses concernées ?

Non, les paroisses ne sont pas concertées une à une pour établir le budget.

À quoi seront attribués les moyens financiers ainsi libérés ?

Mme Khadija Froidevaux ayant reçu son congé à fin juin 2024, 6 mois de salaire ne seront plus à la charge du CSJ. L'attribution devra être décidée au mois de novembre au Synode d'automne lors de l'établissement du budget 2025 puis au Synode du printemps prochain s'il y a effectivement un bénéfice.

M. Silvano Keller ayant terminé, M. Raphaël Schär demande à M. Carmelo Catalfamo si la délégation de Bienne est satisfaite ou non des réponses données.

Ce dernier remercie M. Silvano Keller et répond, au nom de la délégation biennoise, qu'ils ne sont pas satisfaits des réponses. Il ajoute que si le cadre réglementaire du CO a été respecté de façon minimale, il se permet de douter sur le respect du cadre déontologique. Il ajoute que nous sommes une Eglise et nous sommes tenus de respecter un certain nombre de règles éthiques. La délégation biennoise n'est donc pas satisfaite des réponses données par M. Silvano Keller.

M. Raphaël Schär ouvre le débat à la demande de la délégation biennoise.

M. Jean-Luc Dubigny remercie pour l'interpellation et demande concernant la question : **Les décisions de modification au niveau des ressources humaines sont-elles concertées avec les équipes professionnelles concernées ?** où M. Silvano Keller a répondu généralement oui, si dans ce cas précis, il s'agit plutôt d'un oui ou d'un non ?

M. Silvano Keller répond que les équipes professionnelles n'ont pas été concertées. Il ajoute qu'il y a de bonnes raisons à ce licenciement mais qu'il ne les citera pas ici au Synode, dans l'intérêt de la collaboratrice en question.

M. Reto Gmünder : souhaite exprimer son inquiétude quant au maintien du service des Médias. Il se réfère au rapport du CSJ où il est dit que le renforcement de la présence des églises réformées sur internet et les réseaux sociaux était l'objectif 2023.

Après une année, le bilan est positif. L'offre va se développer encore. Mais comment est-ce possible si le poste est réduit de 30 % ?

M. Raphaël Schär demande à M. Silvano Keller s'il souhaite répondre à cette question.

M. Silvano Keller choisit de ne pas répondre à cette question.

Pas d'autres questions ou remarques. M. Raphaël Schär note un certain malaise. Ce point à l'ordre du jour est clos. Il remercie les différents intervenants.

14. Communications

Pour les communications, l'ordre de passage est aléatoire.

Le président donne la parole à M. Philippe Kneubühler, conseiller Synodal à Berne.

M. Philippe Kneubühler nous transmet un message du Conseil synodal de Berne. Le Grand Conseil bernois a décidé de reconduire les prestations d'intérêt général pour les Eglises. Tous les 6 ans, ce dossier doit être repris et le montant de la subvention allouée aux paroisses rediscuté. Ceci est donc une excellente nouvelle. Il n'y a pour l'heure pas de diminution, ni d'augmentation. Ce

montant inchangé, nous le voyons comme une reconnaissance du travail des Eglises pour la communauté.

Ce dossier est un chantier perpétuel et un travail politique qui ne s'arrête pas. Il doit être ratifié par le Grand Conseil. Le travail de tous les bénévoles doit être chiffré. Cette situation concerne aussi l'Eglise catholique. Nous devons travailler ensemble pour défendre nos intérêts et ceux de toute la population.

Le Synode général est très satisfait de pouvoir compter sur des finances assurées pour les 6 prochaines années qui s'annoncent plus difficile financièrement.

M. Raphaël Schär remercie M. Philippe Kneubühler pour cette excellente nouvelle et le prie de transmettre nos remerciements au Synode pour le travail effectué.

Dans la suite des communications, une vidéo de **Mme Janique Perrin**, qui s'excuse de ne pas être présente, une session des explorations théologiques se déroulant le même jour que le Synode.

Elle nous présente quelques offres de la rentrée 2024 :

- En collaboration avec Eglise en route, comment réformer l'Eglise et quelle Eglise souhaitons-nous ? C'est le 26 septembre à Tramelan avec M. Adrien Despont et Mme Janique Perrin. Ouvert à tous.
- Formation des visiteurs et visiteuses avec Mme Ellen Pagnamenta
- Préparation du Dimanche de l'Eglise 2025 en novembre à Delémont. Le thème, « *Donner à un sens à ce que je fais* ». C'est très vaste mais cela interpelle toutes les générations.

- Explorations théologiques : une nouvelle saison sagesse biblique et une 1^{re} proposition œcuménique le 16 novembre à Delémont. Dépliants à disposition.

Mme Michèle Morier-Genoud

Mme Séverine Fertig du service des Migrations

L'Association Amitra composée de paroissiens de Tramelan recevra le prix d'encouragement. Cette association a pour but d'aider les demandeurs d'asile dans leurs démarches. La commission de la migration et M. Ueli Burkhalter étaient présents. C'est la 2^e fois que ce prix est remis dans la partie francophone. La remise se déroulera le 29 juin à Tramelan. Venez nombreux !

Une nouvelle offre pour l'arrondissement aura lieu le 13 septembre à la maison Wittenbach à Bienne. Il s'agit d'une rencontre annuelle des personnes qui travaillent dans le monde de la migration. Il y aura des professionnels et des bénévoles. C'est le 1^{er} fois que ça se fait en berne francophone. Il y aura beaucoup d'intervenants en français.

Mme Laure Devaux Allisson

Suite à un petit problème technique, son Powerpoint peut démarrer.

Mme Laure Devaux Allisson est présidente de la commission Médias depuis 1 semaine.

Cette dernière a été renouvelée dernièrement. Un effort doit être fait au niveau de la communication entre le CSJ et ses commissions notamment en matière de licenciement.

Dans l'Eglise de 2024, nous avons les moyens et les outils pour communiquer. Mais la nouveauté fait peur ! Aujourd'hui, les réseaux sociaux sont ce qui était l'imprimerie à la Réforme. Ils font peur ! Mais ils donnent l'opportunité de toucher d'autres personnes que les fidèles. Nous pouvons tisser la toile, étendre notre réseau. C'est une chance pour nous ! Ils deviennent une vitrine pour faire connaître nos valeurs et nos engagements.

Notre Eglise fait beaucoup mais une grande partie est méconnue du large public. Comme le dit la brochure éditée par Refbejuso, L'Eglise, c'est plus que ce que tu crois !

Après la mention Reinhard, les enjeux de faire connaître notre travail et aussi désormais financier.

Mme Laure Devaux Allisson a fait une expérience de recherche internet. En tapant le mot « mort », la 3^e recherche arrivait sur le site Refbejuso. Mais avec le mot « mariage », le nombre de recherches est beaucoup plus vaste.

C'est une présence réfléchie et professionnelle de partager et d'élargir les cercles.

Nous sommes dans une profonde mutation : fin de l'émission telEglise, une équipe professionnelle présente sur internet et les réseaux sociaux. Les journalistes ont dû apprendre un nouveau métier, se former.

Nous avons la chance de voir un contenu diversifié. De créer des communiqués, d'avoir des followers, de décrocher les paroisses et de donner une image d'église unie dans la diversité des offres.

En 2023, la commission a soutenu plusieurs paroisses dans le domaine de la communication. M. Nicolas Meyer, Mme Khadija Froidevaux, M. Bastien Bösiger, tous les trois étaient à 30%. Mais cet équilibre est remis en cause à cause de la suppression du poste de Mme Khadija Froidevaux en cours d'année.

Cela nous empêche de comprendre la ligne de fonds et ce qu'il y a derrière.

La commission Médias a interpellé le CSJ sur l'avenir.

Pour conclure, sans l'imprimerie, pas de développement. Sans les réseaux sociaux l'avenir de notre Église se pose réellement.

M. Raphaël Schär remercie Mme Laure Devaux Allisson de nous avoir convaincu de l'importance de la présence Médias dans nos paroisses.

M. Willy Mathez

En tant que président de la Comcat., M. Willy Mathez présente deux nouvelles collaboratrices.

Il s'agit de Mmes Céline Ryf et de Natacha Houriet co-responsables de la catéchèse à Berne.

Les deux ont une formation initiale d'employée de commerce. Mme Natacha Houriet était secrétaire de paroisse à Moutier. Mme Céline Ryf était catéchète professionnelle et a obtenu un bachelors en travail social. Mme Natacha Houriet a eu un bachelors économique et master. Elle est actuellement en formation pour devenir catéchète professionnelle.

L'idée est de travailler en équipe et d'avoir une force nouvelle pour notre catéchèse. Elles partiront en road trip du 4 au 6 juin dans les paroisses de l'arrondissement pour entendre les paroisses sur leur souhait d'une catéchèse d'aujourd'hui et de demain.

Il n'y a plus de prise de parole.

M. Raphaël Schär informe encore que le prochain Synode aura lieu le

- **Samedi 9 novembre 2024**

Le président remercie les délégué.e.s, les pasteur-es, les invités d'avoir bien voulu participer à ce Synode. Il remercie la vice-présidente du jour et la scrutatrice et le scrutateur, merci également à la paroisse de St-Imier pour avoir mis à disposition ses locaux et de son accueil chaleureux et de l'organisation de ce synode.

Le président clôt le Synode à 10h55.

Le Président : Raphaël Schär

La secrétaire : Jessica Beuchat

Un.e scrutateur.trice :